



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2026

OBJET : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, Mme AM. RONIN, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, Mme D. PIN.

POUVOIRS : M. P. SAPPEY (pouvoir donné à M. P. ROUSSET), M. M. CAUDRILLIER (pouvoir donné à M. Y. PASDRMADJIAN), M. S. MOREL (pouvoir donné à Mme MN. STRECKER), M. M. PICARD BELLAY (pouvoir donné à Mme S. ALPHONSE), M. R. OLIVIERI (pouvoir donné à M. SCHIESS).

ABSENTS : -

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

Délibération N° : DEL 77/2026

Nomenclature : 5.2

Domaine : Direction Générale des Services

Le rapporteur : Monsieur Christophe REVIL

Le Rapporteur EXPOSE

VU l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

CONSIDERANT que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil qui peut se doter de règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération, définit, notamment, les modalités de déroulement des réunions du Conseil Municipal, encadre la constitution et le fonctionnement des groupes politiques et prévoit les conditions de parution du bulletin d'information municipale.

CONSIDERANT qu'un projet a été élaboré et proposé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Rapporteur PROPOSE d'adopter le règlement intérieur joint à la présente délibération, qui sera applicable dès la prochaine séance du conseil municipal.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à la majorité,*

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal tel que joint en annexe à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

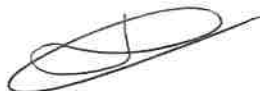
Modalités de vote : Majorité

04 CONTRE : Mme I. COMTE-DELPLACE, Mme D. PIN., M. R. OLIVIERI, M. SCHIESS

25 POUR : M. Christophe REVIL, Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, Mme AM. RONIN, M. P. SAPPEY, M. M. CAUDRILLIER, M. S. MOREL, M. M. PICARD BELLAY

La secrétaire de séance,

Martine BRUN



Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 28 /09 /2026
Date de retrait: 28 /10 /2026